

**INFORMATIONS GENERALES**

**Numéro de client Pass Navigo :**

*(votre Passe Navigo est valable 10 ans à compter de sa création)*

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Sexe :

Masculin

Féminin

Adresse :

Téléphone portable :

Adresse email :

*(pour suivre votre demande par SMS)*

Téléphone fixe :

Nom et adresse du représentant légal ( si tuteur ou curateur) :

Cachet du Centre Communal d'Action Sociale (facultatif)

Date :

Cachet de l'association tutélaire (si tutelle ou curatelle personne morale)

**CHOIX DES ZONES DE DEPLACEMENT**

*Si vous ne cochez pas l'une des cases ci-dessous, votre demande vous sera retournée.*

**LE CHOIX DES ZONES N'EST PAS MODIFIABLE EN COURS D'ANNEE .**

**Zones 1 – 5 (48 €)**  
Toute la région Ile-de-France

**Zones 2 – 5 (32 €)**  
Toute la région Ile-de-France sauf PARIS

**Zones 3 – 5 (26 €)**  
Toute la région Ile-de-France sauf PARIS et communes limitrophes à PARIS

**PAIEMENT DE LA PARTICIPATION**

Pour payer ma participation par prélèvement automatique annuel : je remplis le mandat de prélèvement en page 3 et transmets un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)- *Ne pas fournir RIB d'un livret A.*

**NE JAMAIS TRANSMETTRE DE CHEQUE AVEC VOTRE DEMANDE**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

« Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'attribution du forfait Améthyste telles que définies dans le Règlement Départemental d'Aide Sociale en vigueur à la date de ma demande (consultable sur le site internet du Département : [www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)) ».

*Toute fausse déclaration risque d'être punie d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement (article 441-1 du Code Pénal)*

Date :

Signature du demandeur **OBLIGATOIRE** :

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR**  
(en cas de pièce manquante, votre demande ne sera pas instruite et vous sera retournée)

**PIECES COMMUNES A TOUTES LES SITUATIONS**

- Copie de votre Passe Navigo compatible avec le forfait Améthyste
- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport de l'Union Européenne, titre de séjour en cours de validité ou récépissé de la demande de renouvellement)
- Copie du dernier avis de non imposition sur le revenu (hormis pour les anciens combattants et veuves de guerre)
- Copie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF ....) ou déclaration d'hébergement établie par l'hébergeant précisant la date d'arrivée exacte en Seine-Saint-Denis accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

**PIECE SI TUTELLE OU CURATELLE**

- Copie de l'ordonnance de jugement de tutelle ou curatelle

**PIECES POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

- Mandat de prélèvement (en page 3)
- Relevé d'identité bancaire (RIB) hormis livret A

**PIECES POUR LES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS (vous devez joindre obligatoirement au moins l'une de ces trois pièces à votre dossier)**

- Justificatif de pension de retraite ou de qualité de retraité(e)  
ou
  - Justificatif d'allocations chômage, RSA (Revenu de Solidarité Active), ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)  
ou
  - Déclaration sur l'honneur certifiant ne plus exercer d'activité professionnelle ou n'avoir jamais exercé une activité professionnelle
- De plus, si vous bénéficiez de la CMUC-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) : copie de l'attestation CMU-C

**PIECES POUR LES ANCIENS COMBATTANTS OU VEUVES DE GUERRE DE 65 ANS ET PLUS**

- Pour les anciens combattants : copie de la carte de combattant émanant de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants)
- Pour les veuves de guerre : copie de l'extrait du brevet de pension de veuve de guerre

**PIECES POUR LES PERSONNES AGEES DE MOINS DE 60 ANS**

• Titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente pour accident du travail ou pour maladie professionnelle :

- 1)  Copie de la notification de décision du versement de la pension d'invalidité versée par le régime de protection sociale du demandeur (sécurité sociale ou régime particulier)
  - 2)  Copie de la notification attestant le taux d'incapacité au travail
- Talon de paiement de la pension ou rente

• Titulaires d'une allocation adulte handicapé (AAH) :

- Justificatif récent du versement de l'AAH émanant de la Caisse d'Allocations Familiales
- si travailleur handicapé : trois derniers bulletins de salaire délivrés par l'employeur ou le Directeur de l'ESAT

**PIECES A FOURNIR SI BENEFICIAIRE DE L'ALLOCATION CHEQUE TAXI L'ANNEE PRECEDENTE**

- Justificatifs des reçus concernant les courses effectuées en taxi ou par PAM 93 ou en services adaptés, à hauteur de 182,94 €